



**RESULTATS DE L'EPREUVE D'ADMISSIBILITÉ A L'INSTITUT REGIONAL DE
FORMATION DES AMBULANCIERS DU CHRU DE NANCY**

A l'issue de l'épreuve d'admissibilité qui s'est tenue le 24 Octobre 2025, les candidats figurant sur la liste ci-dessous sont déclarés non admis, conformément à ***l'article 7 de l'Arrêté du 11 avril 2022 modifié relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Ambulancier et aux conditions de formation de l'Auxiliaire Ambulancier.***

N°	NOM	PRENOM
LISTE DES NON ADMIS (par ordre alphabétique)		
1	ADNET	Alexis
2	M'VOULALEA	Wilnel

Le 24 Octobre 2025

Le Directeur de l'IRFA
M. Jean-Joseph SCHALK

Institut Régional de Formation
des Ambulanciers
1 rue Joseph Cugnot
CO 60034
54035 NANCY Cedex